

# Commune de Prez



## RAPPORT DE GESTION 2022



## TABLE DES MATIERES

<b>1. Administration</b> .....	3
1.1 Conseil général .....	3
1.2 Conseil communal .....	6
1.3 Commissions communales .....	7
Commission d'aménagement.....	7
Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité.....	7
Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs .....	7
Commission des constructions et du feu .....	8
Commission des infrastructures et des transports .....	8
Commission des naturalisations .....	8
Commission financière .....	8
Commission de l'information .....	9
1.4 Commissions spéciales.....	9
Commission ad hoc pour l'élaboration des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux.....	9
Commission ad hoc pour le règlement relatif a la gestion des dechets .....	9
Organe de conduite communal de Prez (OCCoM).....	9
1.5 Délégations .....	9
Délégué/e/s au Réseau santé de la Sarine .....	9
1.6 Propositions formulées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal .....	10
1.7 Questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal .....	10
<b>2. Budget 2023</b> .....	14
Situation générale.....	14
<b>3. Comptes 2022</b> .....	15
Situation générale.....	15
En graphiques .....	16
<b>4. Conclusion et proposition</b> .....	17

Monsieur le vice-Président du Conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion, qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Le Conseil général prend acte du rapport de gestion.

De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : [www.prez.ch](http://www.prez.ch).

## 1. ADMINISTRATION

La convention de fusion entre les communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz du 3 décembre 2018 fixe une composition du Conseil général à 30 membres (6 du cercle électoral de Corserey, 9 du cercle électoral de Noréaz et 15 du cercle électoral de Prez-vers-Noréaz) et un Conseil communal à 7 membres (2 du cercle électoral de Corserey, 2 du cercle électoral de Noréaz et 3 du cercle électoral de Prez-vers-Noréaz).

### 1.1 CONSEIL GENERAL

Composition du Conseil général du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 24 mai 2022

Membres	Cercle électoral
Friderici Claude, Président *	Noréaz
Bjedov Aleksandra, vice-Présidente *	Corserey
Berthoud Hassan	Prez-vers-Noréaz
Besomi Chatagny Ludivine	Corserey
Bosco Mattia, scrutateur *	Noréaz
Brülhart Martial	Noréaz
Carrel Christian, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Charrière Lauranne	Prez-vers-Noréaz
Chollet André	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Sarah	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Yannick	Prez-vers-Noréaz
Egger Pierre-Alain, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Epiney Oliver	Noréaz
Gendre Samuel	Prez-vers-Noréaz
Haas Thierry	Prez-vers-Noréaz
Julmy Yannick	Noréaz
Mettraux Delphine	Noréaz
Meuwly Jean-Marc	Noréaz
Perroud Claudine	Prez-vers-Noréaz
Progin Olivier	Noréaz
Ramalho Mario, scrutateur *	Corserey
Robatel André	Prez-vers-Noréaz
Robatel Véronique	Prez-vers-Noréaz
Roulin Daniel	Prez-vers-Noréaz

Schöpfer Roxane	Prez-vers-Noréaz
Schouwey Lionel	Corserey
Schwab Sylvie	Corserey
Trotti François	Noréaz
Vuarnoz Guy-Lou	Corserey
Zürcher Simon	Prez-vers-Noréaz

\* Membres du Bureau du Conseil général

#### Composition du Conseil général du 25 mai 2022 au 31 décembre 2022

Membres	Cercle électoral
Bjedov Aleksandra, Présidente **	Corserey
Gendre Samuel, vice-Président *	Prez-vers-Noréaz
Berthoud Hassan	Prez-vers-Noréaz
Besomi Chatagny Ludivine	Corserey
Bosco Mattia, scrutateur *	Noréaz
Brülhart Martial	Noréaz
Carrel Christian, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Charrière Lauranne **	Prez-vers-Noréaz
Chollet André	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Sarah	Prez-vers-Noréaz
Ducommun Yannick	Prez-vers-Noréaz
Egger Pierre-Alain, scrutateur *	Prez-vers-Noréaz
Epiney Oliver	Noréaz
Friderici Claude	Noréaz
Haas Thierry	Prez-vers-Noréaz
Julmy Yannick	Noréaz
Kolly Marc ***	Prez-vers-Noréaz
Mettraux Delphine	Noréaz
Meuwly Jean-Marc	Noréaz
Perroud Claudine	Prez-vers-Noréaz
Progin Olivier **	Noréaz
Ramalho Mario, scrutateur *	Corserey
Robatel André	Prez-vers-Noréaz
Robatel Véronique	Prez-vers-Noréaz
Roulin Daniel	Prez-vers-Noréaz
Scherly Pierre Alain ***	Noréaz
Schöpfer Roxane	Prez-vers-Noréaz
Schouwey Lionel	Corserey
Schwab Sylvie	Corserey
Trotti François	Noréaz

Vuarnoz Guy-Lou	Corserey
Zürcher Simon	Prez-vers-Noréaz

- \* Membres du Bureau du Conseil général
- \*\* Charrière Lauranne, démission au 1<sup>er</sup> juin 2022
- \*\* Progin Olivier, démission au 30 septembre 2022
- \*\* Bjedov Aleksandra, démission au 16 décembre 2022
- \*\*\* Kolly Marc, dès le 6 octobre 2022, élu à la suite de la démission de Mme Charrière Lauranne
- \*\*\* Scherly Pierre Alain, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022, élu à la suite de la démission de M. Progin Olivier

En 2022, dans le cadre de la législature spéciale 2021-2026, le Conseil général a tenu 3 séances ordinaires :

- le 24 mai 2022
- le 6 octobre 2022
- le 15 décembre 2022

Au cours de ces séances, le Conseil général a :

- Approuvé les comptes 2021 de fonctionnement et des investissements
- Pris acte de la planification financière 2023-2027
- Pris acte du rapport de gestion 2021
- Nommé la commission ad hoc pour le règlement relatif à la gestion des déchets
- Approuvé le règlement relatif à la distribution de l'eau potable
- Approuvé les nouveaux statuts ARCOS révisés
- Elu une membre à la présidence du Conseil général
- Elu un membre à la vice-présidence du Conseil général
- Accepté une proposition relative à l'éclairage public
- Dissout la Commission des constructions et du feu
- Approuvé le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- Approuvé la modification des statuts du Réseau santé de la Sarine
- Pris note des informations relatives à la Source des Romains
- Pris note des premières informations relatives au cercle scolaire, aux bâtiments (production ou état de l'avancée des deux études) et au container servant de salle de classe à Corserey
- Nommé un scrutateur suppléant pour le groupe de Prez-vers-Noréaz
- Nommé un membre au sein de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs pour le groupe de Prez-vers-Noréaz
- Nommé un membre au sein de la Commission financière pour le groupe de Noréaz
- Pris note du retour du Conseil communal sur les études relatives aux bâtiments
- Approuvé la modification du Règlement des finances
- Approuvé le budget du compte de résultats 2023, avec trois amendements
- Approuvé la dépense sur le contrat de surveillance du réseau d'eau communal
- Approuvé l'investissement relatif à l'élaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau
- Approuvé l'investissement relatif à l'agrandissement de l'administration communale
- Approuvé l'investissement relatif à la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel
- Constitué la Commission ad hoc « Concept Senior+ »

Les procès-verbaux des séances du Conseil général sont disponibles et peuvent être consultés sur le site internet de la commune [www.prez.ch](http://www.prez.ch).

## 1.2 CONSEIL COMMUNAL

### Composition du Conseil communal du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Membres	Fonction	Cercle électoral	Dicastères
Bonny David	Syndic	Prez-vers-Noréaz	Administration – Cité de l'Energie – Mobilité – Défense incendie – Protection civile – Affaires militaires – Ordre public
Staub-Barbey Isabelle	Vice-Syndique	Noréaz	Aménagement du territoire – Constructions – Forêts – Cours d'eau
Bersier Isabelle	Conseillère communale	Corserey	Santé – Affaires sociales – Petite enfance – Culture – Sports et loisirs – Séniors - Naturalisations
Bovet Pierre	Conseiller communal	Prez-vers-Noréaz	Routes – Voirie – Eclairages publics – Eaux usées – STEP – Eau potable
Chatagny Michaël	Conseiller communal	Corserey	Bâtiments communaux – Cimetières – Gestion des déchets
Egger Séverine	Conseillère communale	Noréaz	Enseignement – Formation – Accueil extrascolaire
Jolliet Philippe	Conseiller communal	Prez-vers-Noréaz	Finances – Economie – Agriculture – Parchets communaux

En 2022, le Conseil communal a tenu 45 séances ordinaires, chaque lundi soir.

## 1.3 COMMISSIONS COMMUNALES

---

### COMMISSION D'AMENAGEMENT

Au niveau local, le Conseil communal a la compétence d'aménager son territoire. Cette responsabilité constitue un enjeu majeur pour la commune. Le développement de son territoire s'inscrit dans des choix d'aménagement de l'espace qui impliquent une vision stratégique sur le long terme et l'adhésion de la population aux orientations projetées. Les travaux de planification couvrent trois grandes thématiques : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement au sens large. Des professionnels de l'aménagement peuvent venir en aide pour mener à bien ces tâches.

#### Membres en 2022 :

Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique, Présidente de la Commission.

MM. Pierre Bovet, Conseiller communal, Hassan Berthoud, Martial Brülhart, Yannick Ducommun, Jean-Marc Meuwly, André Robatel, Lionel Schouwey.

---

### COMMISSION DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MOBILITE

La Commission de l'énergie a pour tâche d'accompagner la commune dans sa politique énergétique liée aux bâtiments communaux, à l'approvisionnement en énergie et à la mobilité. Elle établit des propositions en ce qui concerne les aspects énergétiques de la commune, évalue les propositions du Conseil communal et propose un budget pour des mesures concrètes permettant l'économie d'énergie ou la réalisation de projets liés à l'efficacité énergétique. Elle propose, organise et soutient des actions, par exemple pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ».

#### Membres en 2022 :

M. Samuel Gendre, Président de la Commission.

MM. David Bonny, Syndic, Philippe Jolliet, Conseiller communal, Mario Ramalho, Simon Zürcher, Oliver Epiney, François Trotti.

---

### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

Elle a pour but de favoriser le rassemblement de la population de la nouvelle commune. Cette Commission permet d'harmoniser, de soutenir et d'élaborer, avec les sociétés locales, des manifestations ou événements villageois culturels et sportifs.

#### Membres jusqu'au 30 mai 2022 :

Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, Présidente de la Commission.

Mmes Ludivine Besomi Chatagny, Lauranne Charrière, Roxane Schöpfer, M. Oliver Epiney.

#### Membres dès le 1<sup>er</sup> juin 2022 :

Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, Présidente de la Commission.

Mmes Ludivine Besomi Chatagny, Roxane Schöpfer, MM. Oliver Epiney, Marc Kolly.

---

## COMMISSION DES CONSTRUCTIONS ET DU FEU

Elle surveille les projets de construction et les diverses règles en vigueur. Elle s'assure de la conformité des constructions par rapport aux plans approuvés et aux permis de construire délivrés. Elle veille aux précautions à prendre contre les incendies et les éléments naturels et procède aux contrôles des bâtiments en construction avant de délivrer le permis d'occuper.

La dissolution de cette Commission a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 6 octobre 2022.

### **Membres en 2022 :**

Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique, Présidente de la Commission.

MM. David Bonny, Syndic, Guy-Lou Vuarnoz, André Chollet, Yannick Ducommun, Yannick Julmy.

Suppléants : MM. Lionel Schouwey, Christian Carrel, Oliver Epiney.

---

## COMMISSION DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS

Cette Commission a notamment pour but d'accompagner le Conseil communal dans sa politique scolaire, plus particulièrement dans le domaine des infrastructures et de l'organisation des transports scolaires.

### **Membres en 2022 :**

M. Lionel Schouwey, Président de la Commission.

Mmes Séverine Egger, Conseillère communale, Véronique Robatel, Claudine Perroud, Delphine Mettraux, M. Michael Chatagny, Conseiller communal.

---

## COMMISSION DES NATURALISATIONS

Le rôle de la Commission des naturalisations est de donner un préavis au Conseil communal après examen des dossiers et entretien avec les candidats à la naturalisation. Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil du Canton de Fribourg (SAINEC) transmet préalablement les candidatures à la commune.

### **Membres en 2022 :**

M. François Trotti, Président de la Commission.

Mmes Isabelle Bersier, Conseillère communale, Sylvie Schwab, Delphine Mettraux, MM. Daniel Roulin, Hassan Berthoud.

---

## COMMISSION FINANCIERE

Elle examine le budget et donne un préavis. Elle donne également son préavis pour le plan financier et ses mises à jour. Elle examine les propositions de dépenses d'investissement. Elle peut proposer au Conseil général un organe de révision et préavise le rapport de l'organe de révision. Elle examine aussi les propositions de modification du taux des impôts.

### **Membres jusqu'au 30 septembre 2022 :**

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission.

MM. Christian Carrel, Pierre-Alain Egger, Claude Friderici, Thierry Haas, Olivier Progin.

#### **Membres depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 :**

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de la Commission.  
MM. Christian Carrel, Pierre-Alain Egger, Claude Friderici, Thierry Haas, Pierre-Alain Scherly.

---

#### COMMISSION DE L'INFORMATION

Le rôle de la Commission de l'information est de préparer les différents bulletins d'informations communaux qui paraissent chaque année. Cette Commission a été créée sur proposition du Conseil communal le 20 mai 2021.

#### **Membres en 2022 :**

Mme Claudine Perroud, Présidente de la Commission.  
Mme Véronique Robatel, MM. Pierre Bovet, Conseiller communal, Mattia Bosco, Mario Ramalho.

### 1.4 COMMISSIONS SPECIALES

---

#### COMMISSION AD HOC POUR L'ELABORATION DES REGLEMENTS RELATIFS A LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET A L'EVACUATION ET L'EPURATION DES EAUX

#### **Membres en 2022 :**

M. Pierre Bovet, Conseiller communal, Président de la Commission.  
MM. Guy-Lou Vuarnoz, Hassan Berthoud, Yannick Ducommun, André Robatel, Martial Brülhart, Jean-Marc Meuwly.

---

#### COMMISSION AD HOC POUR LE REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

#### **Membres en 2022 :**

M. Daniel Roulin, Président de la Commission.  
MM. Michael Chatagny, Conseiller communal, Claude Friderici, Christian Carrel, François Trotti, Guy-Lou Vuarnoz.

---

#### ORGANE DE CONDUITE COMMUNAL DE PREZ (OCCOMP)

#### **Membres en 2022 :**

M. David Bonny, Syndic, Président de l'OCCOMP.  
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger, Conseillères communales.  
M./Mme le/la Président/e du Conseil général.

### 1.5 DELEGATIONS

Délégué/e/s au Réseau santé de la Sarine : Mme Delphine Mettraux et M. Samuel Gendre.

1.6 PROPOSITIONS FORMULEES EN SEANCE DU CONSEIL GENERAL ADRESSEES AU CONSEIL COMMUNAL (ART.51 BIS, 17 AL. 1 LCO)

Martial Brülhart, à titre personnel	En tant que commune titulaire du label "Cité de l'énergie", nous devrions montrer l'exemple quant à la gestion privée et publique de notre utilisation de l'électricité et diminuer la pollution lumineuse dans nos villages.	16.12.2021	16.12.2021 06.10.2022	Répondu	Commission de l'énergie/ D. Bonny/P. Bovet
-------------------------------------	---	------------	--------------------------	---------	---

1.7 QUESTIONS POSEES EN SEANCE DU CONSEIL GENERAL ADRESSEES AU CONSEIL COMMUNAL (ART.51 BIS, 17 AL. 2 LCO)

Mme Aleksandra Bjedov, à titre personnel	Une étude sur les bâtiments a commencé depuis quelques mois, quand est-ce que celle-ci sera terminée ?	24.05.2022	24.05.2022	Répondu	D. Bonny
M. Mario Ramalho, pour le groupe de Corserey	Est-ce que les programmes de législation qui ont été transmis par le bureau au Conseil communal auront un impact sur le plan financier ?	24.05.2022	24.05.2022	Répondu	C. Friderici D. Bonny
M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey	Suite à la présentation de la vice-présidente Madame Aleksandra Bjedov, y a-t-il eu d'autres candidatures à l'élection à la Présidence du Conseil général ?	24.05.2022	24.05.2022	Répondu	C. Friderici
M. Martial Brülhart, à titre personnel	Des problèmes de parcage sauvage ont été soulevés lors de la dernière séance du Conseil général. Est-ce que quelque chose est en route ?	24.05.2022	24.05.2022	Répondu	D. Bonny
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Où en est le point relatif à la Source des Romains ?	24.05.2022	24.05.2022	Répondu	P. Bovet

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Dans le procès-verbal du 24 mai 2022, il était question de frais de formation concernant une personne de l'administration qui est partie. Selon le Règlement du personnel, il est prévu qu'un remboursement peut être demandé. Qu'en est-il ?	06.10.2022	06.10.2022	Répondu	D. Bonny P. Jolliet
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Lors de l'établissement du Règlement du personnel, j'avais relevé un manque de précision concernant l'article 44, point 8. Pensez-vous modifier le règlement ou établir pour chaque frais de formation une convention avec un bien plus gros travail et un risque d'oubli ?	06.10.2022	06.10.2022	Répondu	D. Bonny
M. François Trotti, à titre personnel	Je dois régulièrement changer mon mot de passe afin d'accéder à mes mails. Est-ce une demande de la commune vis-à-vis de notre prestataire ou est-ce un paramètre exigé par le Groupe T2i ?	06.10.2022	06.10.2022	Répondu	D. Bonny A. Robatel C. Friderici
M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Pourrait-on avoir quelques informations sur l'état d'avancement de la route de contournement ?	06.10.2022	06.10.2022	Répondu	P. Bovet
M. Mario Ramalho, à titre personnel	Est-ce que le programme de législature modifiera la péréquation financière 2023-2027 qui a été faite ?	06.10.2022	06.10.2022	Répondu	D. Bonny
M. Mario Ramalho, à titre personnel	Verra-t-on aussi si des choses pourront être planifiées au budget à un certain moment ou pas ?	06.10.2022	06.10.2022	Répondu	D. Bonny

M. Jean-Marc Meuwly	Que veut-on faire concernant l'audit énergétique des bâtiments communaux ? Lorsque nous voudrions les vendre, il faudra un CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments). Pourquoi ce document n'a-t-il pas été établi ? Et pourquoi l'état du bâtiment de l'administration communale de Prez n'a pas été étudié ?	15.12.2022	15.12.2022	Répondu	I. Staub Barbey
M. Jean-Marc Meuwly	Quel est le coût de l'étude sur les bâtiments ? Et quand le Conseil général a-t-il demandé de faire un état de tout le patrimoine immobilier ?	15.12.2022	15.12.2022	Répondu partiellement	I. Staub Barbey P. Bovet
M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey	Si nous approuvons le crédit d'étude pour la construction d'un complexe scolaire, sportif et culturel ce soir, est-ce que cela balaie toutes les autres possibilités ? Est-ce qu'il est possible, dans le cadre de l'étude, d'examiner le maintien des classes des 1-2H dans les villages de résidence, sur la base de la troisième variante de Team+, étant donné que lors de la présentation de la séance, nous avons constaté que cette option n'était pas irréalisable ?	15.12.2022	15.12.2022	Répondu	S. Egger
M. Lionel Schouwey, pour le groupe de Corserey	Quelle est la stratégie de la commune concernant l'accueil extrascolaire pour la suite de la législature ?	15.12.2022		En cours	S. Egger

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel	Est-ce que la commune a prévu un article dans le prochain PrezTexte ou autre chose concernant la nomination de M. Bernard Limat en tant que meilleur boucher-charcutier suisse 2022 ?	15.12.2022	15.12.2022	Répondu	D. Bonny
M. Martial Brülhart, à titre personnel	Concernant la dangerosité du carrefour de l'ancienne laiterie à Noréaz, ne serait-il pas nécessaire ou judicieux de prendre contact avec un organisme responsable qui pourrait nous aider ?	15.12.2022		En cours	P. Bovet
M. Martial Brülhart, à titre personnel	Serait-il possible d'ouvrir les déchetteries une heure le vendredi précédent les fêtes ou le lundi ou mardi suivant ?	15.12.2022	15.12.2022	Répondu	M. Chatagny H. Berthoud

## 2. BUDGET 2023

### SITUATION GENERALE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales et l'ordonnance cantonale du 14 octobre 2019 sur les finances communales sont entrées en vigueur. Ces nouvelles dispositions légales ont nécessité la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2. Notre commune disposait jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour introduire cette nouveauté. C'est donc avec ce nouveau plan comptable que le mois de janvier 2022 a débuté.

Pour rappel, les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats doit être équilibré en principe et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber. Le déficit budgétaire présenté dans ce budget 2023 remplit cette condition, une hausse d'impôt n'est dès lors pas obligatoire.

Le budget de résultats 2023 se résume ainsi :

Charges :	CHF 11'106'658.56
Revenus :	CHF 10'505'701.00

**Soit un excédent de charges de CHF 600'957.56.**

Le budget 2023 présente un déficit important. La perte 2023 est légèrement plus élevée que celle prévue en 2022.

Le déficit est principalement imputable à une augmentation des charges liées (globalement les charges liées augmentent de 2.4% et expliquent les 2/3 de l'augmentation de notre déficit budgétaire, à noter que certaines charges liées augmentent jusqu'à 10%) mais également à des dépenses indispensables en 2023 (notamment pour des raisons de sécurité). De plus, les frais de chauffage pèsent aussi sur le budget. Selon Groupe E, il faut compter 20% d'augmentation pour PREZCAD et 5% d'augmentation pour CAD Seedorf (Noréaz). L'augmentation des coûts d'électricité pèse également sur le budget.

Au vu du budget 2023, une réévaluation de la fiscalité communale à la hausse pourrait être envisagée à moyen terme. Cependant, le Conseil communal propose d'attendre les résultats du mandat confié à BDO. Ce mandat a pour but d'analyser les capacités de la commune en rapport avec son plan financier. Ce mandat s'inscrit principalement dans le cadre du projet de nouveau complexe scolaire, sportif et culturel, il s'agit de déterminer la capacité d'investissement raisonnable de la commune à moyen et long terme.

Compte tenu de notre fortune nette au bilan au 31 décembre 2022 se montant à plus de 15 millions de francs et qui couvre largement la perte budgétée, des résultats encourageants des dernières années, le Conseil communal a décidé de ne pas économiser dans les prestations en faveur de la population et des sociétés.

**Le budget 2023 se trouve à disposition sur le site internet de la commune. Le message adressé au Conseil général à la fin 2022 propose une analyse détaillée des différents dicastères. Le budget 2023 a été accepté le 15 décembre 2022 par le Conseil général.**

### 3. COMPTES 2022

#### SITUATION GENERALE

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2022 se résume ainsi :

Revenus :	CHF 10'912'671.14
Charges :	CHF 10'464'083.90
<b>Bénéfice</b>	<b><u>CHF 448'587.24</u></b>

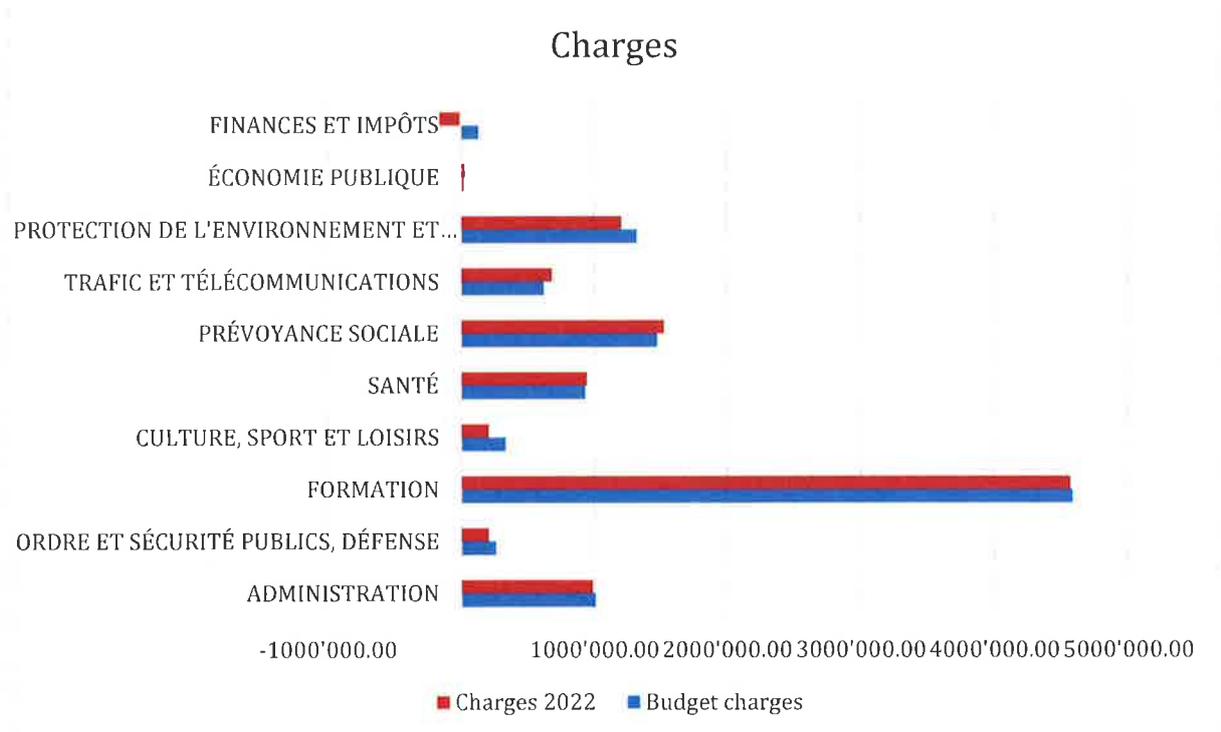
**Le budget 2022 prévoyait une perte de CHF 505'841.91.**

L'année 2022 est la première année sous MCH2 :

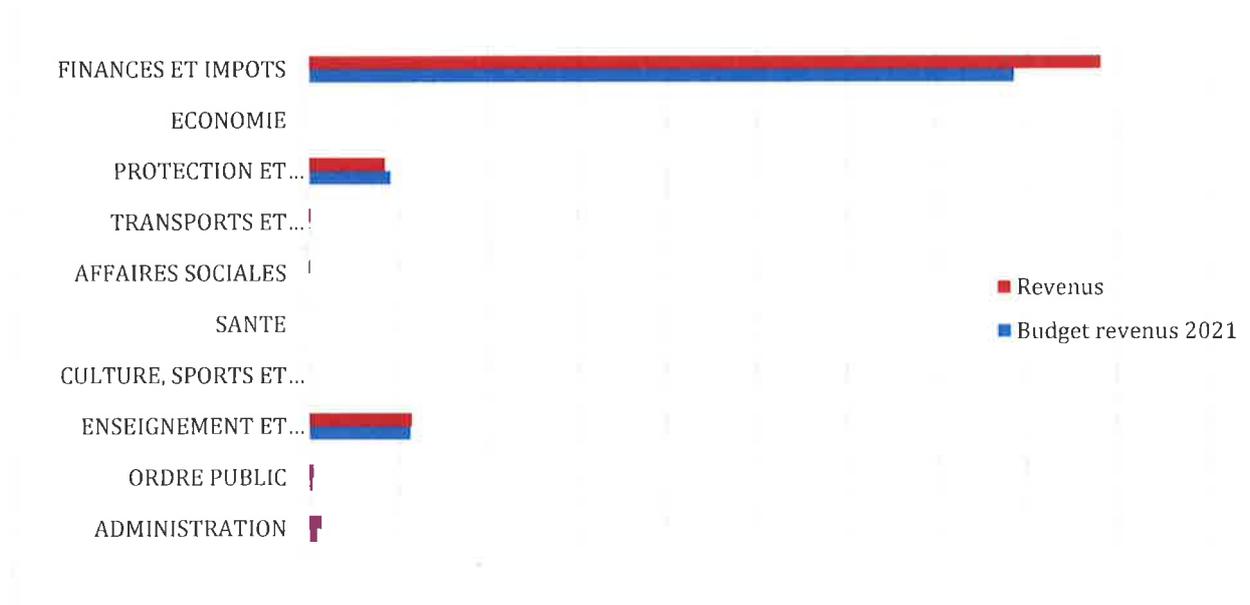
1. Le bénéfice «surprise» de CHF 448'587.24 résulte principalement des très bonnes recettes fiscales (environ + CHF 700'000 par rapport au budget) et de la diminution de la réserve pour pertes sur débiteurs de CHF 255'000.
2. La perte budgétée sans «Finances et impôts» était de CHF 8'208'448.96 alors que la perte effective aux comptes 2022 sans «Finances et impôts » est de CHF 8'177'609.88. La différence est très faible, cela montre que globalement le budget a été bien tenu.
3. La révision des comptes 2022 a été nettement plus longue et a amené à certaines corrections (notamment la dissolution de certaines provisions). La réalisation des annexes MCH2 a nécessité un travail conséquent pour cette première mouture MCH2, elles constituent cependant un outil très utile.
4. Même si le résultat final est bon, notre commune a une lacune évidente d'autofinancement, les ratios le mettent clairement en évidence. Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais car inférieur à 10% (6%).

Une version détaillée des comptes 2022 (y compris les nouvelles annexes MCH2 et le plan financier) se trouve sur le site internet de la commune. Le message adressé au Conseil général en mai 2023 comporte des remarques plus détaillées.

Charges (graduation = 1 million) :



Produits (graduation = 1 million) :



#### 4. CONCLUSION ET PROPOSITION

Pour ce rapport de gestion de la commune fusionnée de Prez, le Conseil communal a répondu aux attentes de l'article 95bis de la loi sur les communes (LCo).

Il propose au Conseil général de lui donner décharge pour la gestion de l'année 2022.

Veillez agréer, Monsieur le vice-Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### Au nom du Conseil communal

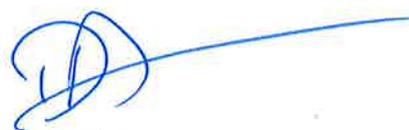
La Secrétaire communale



Mireille Gross



Le Syndic



David Bonny